Tourisme et activités de loisirs dans les Parcs naturels régionaux

Les Parcs naturels régionaux de France sont à la fois supports d'activités de loisirs, buts d'excursion et destinations touristiques.

Tourisme et activités de loisirs dans les Parcs naturels régionaux

Par rapport aux autres communes rurales, les communes des territoires des Parcs ont :

- un taux de fonction touristique supérieur (logements touristiques soit 2 millions de lits/logements résidents),
- une part d'emploi touristique supérieure,
- plus d'équipement de randonnée.

Dans ce cadre, les Parcs sont supports d'activités de loisirs, buts d'excursion et souvent destinations touristiques, comme le rappelait Atout France dans une de ses études il y a déjà quelques années. Les sports de nature, le tourisme de nature, le tourisme culturel et l'agritourisme sont les filières touristiques les plus représentées.

Des équipements permettent de pratiquer l'itinérance, dont Grandes Traversées de massifs (Jura, Massif central…), les milliers de kilomètres de GR en lien avec la Fédération française de randonnée pédestre, et la pratique émergente des éco-bivouacs, comme par exemple dans le Parc de Millevaches en Limousin.

Ils sont acteurs du tourisme des loisirs et des sports de nature. L'existence d'un Parc marque la présence d'un bouquet d'aménités environnementales et patrimoniales attaché à ce territoire ; le classement en Parc génère une lisibilité suscitant intérêt et flux de visiteurs.

Ils sont opérateurs dans le domaine du tourisme des loisirs et des sports de nature. La totalité des Parcs consacre un chapitre de leur charte au tourisme et un grand nombre développe une stratégie tourisme spécifique en complément de celle-ci, comme dans le cadre de la charte européenne du tourisme durable.

Les fréquentations touristiques des territoires de Parcs sont fortes et liées principalement à une clientèle de proximité et aux pratiques d'excursions.

Le choix de l'écotourisme

Les Parcs ont fait le choix de l'écotourisme dans lequel le développement est conjugué à la préservation et à la découverte de la nature. Généralement pratiqué en petits groupes ou individuellement, ce type de tourisme privilégie l'observation, l'interprétation, l'éducation et l'étude des milieux naturels.

Il s'agit non seulement de partir à la découverte des paysages, de la faune et de la flore d'une région mais aussi à celle de ses habitants. L'écotourisme vise à sensibiliser aussi bien les voyageurs que les populations locales de la nécessité de préserver l'environnement.

C’est sur cette base que les Parcs ont contribué à construire des offres porteuses de sens, basées sur la rencontre avec un territoire, son histoire, sa culture, ses habitants mais aussi à transmettre des valeurs fortes autour de la qualité patrimoniale, de l’éco-citoyenneté, de l’ouverture et du partage. Pour cela, les Parcs s’appuient sur la mise en réseau d’acteurs du territoire de divers horizons.

Les principaux enjeux partagés par les Parcs trouvent un écho en lien avec la mission “tourisme”. En effet, leur démarche vise à :

- Articuler et enrichir mutuellement le développement du tourisme et des loisirs et la sauvegarde des patrimoines,
- Aider les professionnels concernés à valoriser leurs offres (prestataires touristiques de loisirs et de sports de nature, artisans, entreprises, agriculteurs…), notamment dans le cadre de la diversification de leurs activités en lien avec les questions de transition et la demande des clients,
- Intégrer la contribution de ces missions au développement social et au renforcement du lien ville-campagne comme axes majeurs,
- Contribuer au développement de ces territoires ruraux en les aidant à se structurer notamment au niveau intercommunal et en devenant des destinations exemplaires et d’excellence,
- Répondre aux enjeux planétaires liés notamment au changement climatique de perte de la biodiversité,
- Impulser, inventorier, valoriser, transférer les bonnes pratiques innovantes vers les Parcs mais également vers les autres territoires.

Dans cet esprit, les Parcs naturels régionaux ont adopté une stratégie commune autour de 4 axes :

1. conforter leur destination d’excellence,
2. faire émerger des offres touristiques spécifiques,
3. favoriser la mise en marché par des acteurs professionnels, par une promotion responsable
4. développer la coopération entre acteurs privés et publics.

Pour cela, ils ont développé des outils qui permettent d’identifier, qualifier, planifier et développer l’offre touristique à travers :

- la **Charte Européenne du Tourisme Durable** : 26 Parcs en sont signataires. Grâce à ses 3 volets, elle permet de travailler au niveau du territoire, des prestataires touristiques et des opérateurs de voyage tout en rassemblant des espaces naturels au plan continental. Elle a joué un rôle important dans la structuration d’une stratégie touristique sur les Parcs en lien avec les acteurs institutionnels et privés.
- la marque **Valeurs Parc naturel régional** : 38 Parcs utilisent la marque dans le domaine touristique, portée par plus de 1300 prestations (hébergeurs, restaurateurs, accompagnateurs, site de visite et de découverte, séjours) auxquels il convient d'ajouter en plus des produits artisanaux et agricoles. Elle allie logique d’animation et approche marketing. Elle a vocation à transférer les principales valeurs des Parcs (ancrage territorial fort, dimension humaine affirmée et préservation des patrimoines) aux prestations des entreprises bénéficiaires).

Documents
Panneau La Charte Européenne du Tourisme Durable
Liens utiles
Valeurs Parc naturel régional, la marque du réseau des Parcs
Contact

Stéphane Adam, chargé de mission Tourisme